

Flash Frelon Asiatique

Bulletin de situation sanitaire sur le frelon asiatique en Ile-de-France
n° 01-2017, 1er numéro du 29 mars 2017

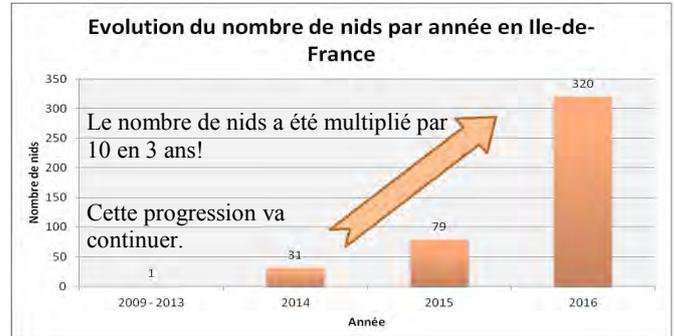
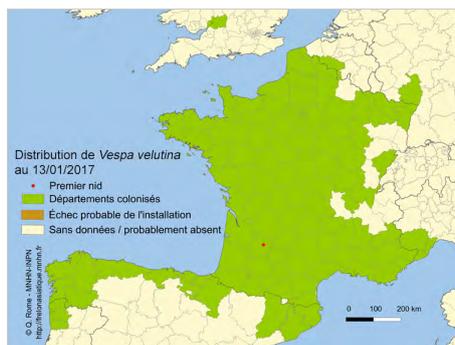
La contexte réglementaire

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit accidentellement en France en 2004 dans la région Aquitaine. En 2012, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ont respectivement annoncé le classement du frelon asiatique, en danger sanitaire de deuxième catégorie et en espèce exotique envahissante.

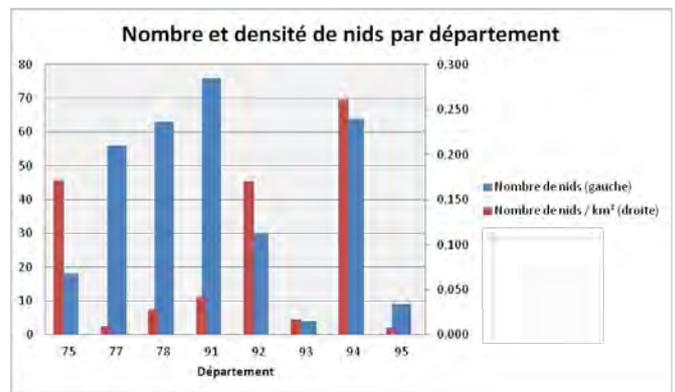
FROSAIF¹ et FREDON² Ile-de-France ont conçu un plan d'action francilien de prévention, de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique s'appuyant sur la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 en date du 10 mai 2013, qui a été présenté au CROPSAV³ le 15 juin 2016.

La situation sanitaire française

Dès son introduction en 2004, le frelon asiatique s'est répandu rapidement vers l'Est et le Nord. En 2016, il a conquis toutes les régions de France et s'est établi dans les pays alentours en suivant majoritairement les cours d'eau. Il est aussi présent au Royaume-Uni.



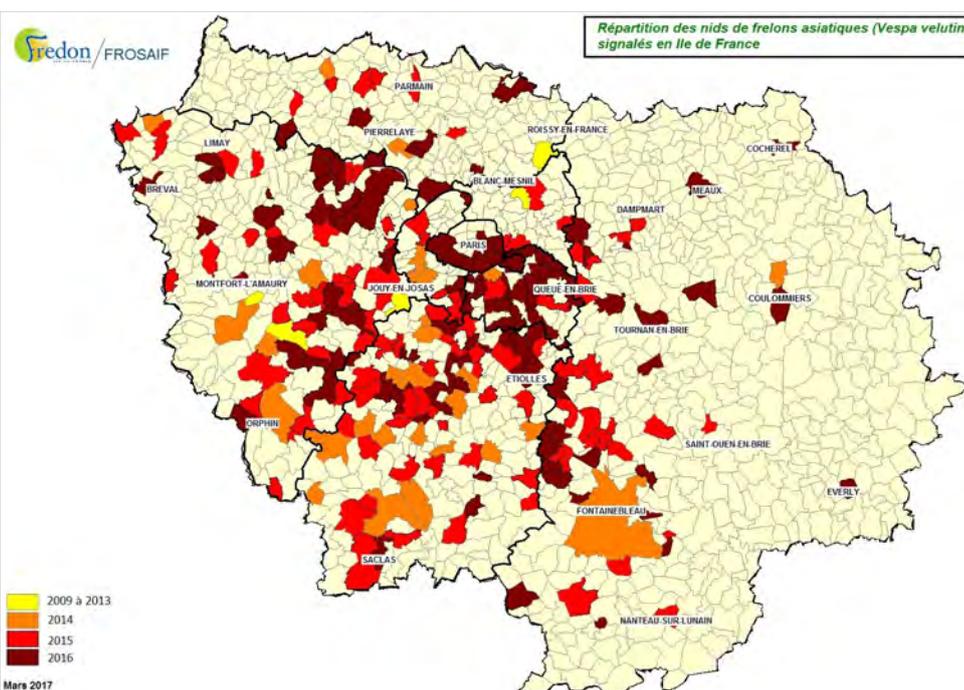
En Ile-de-France, l'arrivée du frelon asiatique date de 2009, sa présence reste anecdotique pendant 5 ans. En 2014, il se répand et accroît fortement en 2016.



Répartition des nids trouvés par département en 2016

75	77	78	91	92	93	94	95
18	56	63	76	30	4	64	9

La situation sanitaire en Île-de-France



Depuis 2014, la progression du frelon asiatique dans la région est impressionnante. Il est désormais installé dans l'ensemble des départements de la région. Sa répartition n'est pas homogène, on trouve surtout des nids dans les départements 91, 94, 77 et 78 avec plus de 50 nids chacun. Quatre départements ont moins de 20 nids : 75, 92, 93 et 95.

En matière de densité (nombre de nids par km²), c'est dans les départements 92, 94 et 75 que se trouvent les densités les plus élevées. *A contrario*, dans les départements 77, 78 et 91, même si le nombre de nids est important, les densités sont parmi les plus faibles.

FROSAIF¹ : Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles d'Ile-de-France
FREDON² : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
CROPSAV³ : Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

Un plan d'action pour répondre aux besoins de nombreux acteurs

- **Les apiculteurs** : Leur objectif est la protection des ruchers.
- **Les collectivités territoriales** : Elles sont confrontées au frelon asiatique au niveau de la sécurisation de certaines interventions dans les arbres et surtout par la gestion de l'accueil au public. Interlocuteurs privilégiés de la population, elles sont le relais de l'information.
- **Les entreprises 3D** (désinsectisation, désinfection et dératiation) : En charge de la destruction des nids, elles doivent être informées en tant que population à risque exposée directement au frelon. En lien avec le public, elles ont un rôle d'information et de communication auprès des particuliers qui font appel à elles pour la destruction des nids.
- **SDIS** (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) : Il est à noter que de nombreux SDIS n'interviennent dans la lutte que lors de situations d'urgence et de protection des populations.
- **Les entreprises paysagistes** : Elles sont concernées par la sécurisation des interventions sur les zones à risque.

Se préparer à l'arrivée du au frelon asiatique

Une **formation** « Reconnaissance et gestion du frelon asiatique en ville » s'adressant aux professionnels cités ci-dessus est dispensée par FREDON Ile-de-France.



Cette formation a pour objet : Savoir **identifier** *Vespa velutina nigrithorax*, connaître sa **biologie** et son **comportement**, savoir **quoi faire** en sa présence, connaître les **règles de sécurité** à respecter pour intervenir sur les nids. Etre informé de la

charte régionale de bonnes pratiques de destruction des nids. Pour vous inscrire aux prochaines sessions ci-dessous, envoyez un mail à h.mokrane@fredonidf.com.

Mercredi 29 mars à Montreuil (93)

Mercredi 5 avril à Thiais (94)

Des outils d'information pour vous aider sont déjà disponibles

- ✓ Sur le site www.fredonidf.com, vous pouvez d'ores et déjà trouver une plaquette « J'ai du Frelon asiatique, qu'est-ce que je fais? »
- ✓ La newsletter Flash Frelon Asiatique à laquelle vous pouvez vous abonner auprès de accueil@fredonidf.com.

✓ Une plaquette d'information sur la reconnaissance du frelon asiatique prochainement disponible sur notre site internet.

✓ Une exposition sur panneaux ou posters. Pour toutes questions, contactez nous par mail accueil@fredonidf.com.

Le bon de commande est disponible sur le site www.fredonidf.com.



Comment lutter ?

La lutte repose sur la **destruction des nids**. Elle doit toujours être effectuée avec précaution car son approche déclenche des réactions de défense et d'agressivité des frelons asiatiques. Celle-ci doit être réalisée par des **professionnels** formés. Afin de garantir leur encadrement en matière de **procédures**, une **charte régionale des bonnes pratiques** est l'outil adapté pour encadrer les pratiques de destruction.

Le **piégeage** doit être effectué seulement près des ruches où la présence du frelon est effective et fait partie intégrante de la protection des ruchers.

Situation sanitaire

Observer et repérer les nids primaire

A partir du mois de mars jusqu'à juin, vous pouvez observer des nids primaires. Ils sont pour la plupart situés à moins de trois mètres de hauteur. D'une taille allant d'une balle de ping-pong à celle d'une mandarine, les nids sont généralement situés dans des endroits abrités de la pluie et du vent : abris de jardin, pente de toit, auvent, etc.



Le nid primaire n'est habité que par la reine. A la fin du printemps, il sera abandonné à la faveur d'un nid secondaire plus gros puis tertiaire situé dans les arbres en hauteur pouvant abriter quelques milliers d'individus. Il est donc intéressant d'agir sur ces nids primaires afin d'éviter l'apparition de nids plus dangereux et problématiques à détruire.

J'ai du Frelon asiatique, qu'est-ce que je fais?

A qui signaler?

Je signale auprès de:

- FREDON Ile de France (j.burel@fredonidf.com)
- FROSAIF (cf. liste des référents)

Comment faire la diagnose??

Je m'adresse aux experts qui savent reconnaître le Frelon asiatique auprès de:

- FREDON Ile de France (j.burel@fredonidf.com)

Quelle solution?

Seules des entreprises spécialistes 3D sont formées pour enlever les nids de Frelons asiatiques. Je m'adresse à:

- FREDON qui m'orientera vers ces entreprises (j.burel@fredonidf.com)

SIGNALEMENT

DIAGNOSE

DESTRUCTION



Référent
FROSAIF

Référent
FREDON

Si c'est bien
du Frelon
Asiatique



Professionnels de la
destruction Entreprises 3D



Pas de Pièges !!!